

La règle : préparer la veille, confirmer le matin, contrôler sur place. Trois moments, pas un seul — c'est ce qui évite la quasi-totalité des mauvaises surprises.

DATE

LIEU DE VOL

DRONE

TÉLÉPILOTE

1 Avant de partir

La veille, ou le matin

- | | |
|--|--|
| ☐ Lieu de vol choisi | ☐ Batteries du drone et de la radiocommande chargées |
| ☐ Zone et hauteur maximale vérifiées sur la carte officielle UAS | ☐ Hélices, châssis et caméra contrôlés |
| ☐ Restrictions permanentes consultées | ☐ Mises à jour réalisées |
| ☐ Tendence météo vérifiée (vent moyen et rafales) | ☐ Carte mémoire présente et avec de la place |
| | ☐ Documents et justificatifs emportés |

2 À l'arrivée sur le lieu

Avant de sortir le drone

- | | |
|--|--|
| ☐ Nouvelle vérification de la zone | ☐ Présence d'animaux ou d'oiseaux vérifiée |
| ☐ Météo réelle comparée aux prévisions | ☐ Point de décollage suffisamment dégagé |
| ☐ Absence de personnes ou de rassemblement | ☐ Restrictions locales et signalisation observées |
| ☐ Routes, bâtiments, lignes électriques et obstacles repérés | |

3 Immédiatement avant le décollage

Dans l'ordre

- | | |
|---|--|
| ☐ Allumer la radiocommande avant le drone | ☐ Vérifier la batterie et les alertes |
| ☐ Vérifier le bon signal GPS | ☐ Contrôler le sens et la force du vent |
| ☐ Attendre l'enregistrement du point de départ (Home Point) | ☐ Décoller face au vent lorsque c'est pertinent |
| ☐ Régler la hauteur de retour automatique au-dessus des obstacles | ☐ Confirmer que l'espace est toujours dégagé |

4 Pendant et après le vol

Jusqu'au rangement

- | | |
|--|--|
| ☐ Conserver le drone en vue directe | ☐ Revenir avec une marge suffisante |
| ☐ Surveiller les personnes , les aéronefs et les obstacles | ☐ Contrôler le drone après l'atterrissage |
| ☐ Suivre l'évolution du vent et de la batterie | ☐ Noter un incident ou un comportement inhabituel |

Notes de vol

Incident, comportement inhabituel, réglage à revoir, remarque sur le lieu.

Cocher toutes les cases n'autorise pas le vol

Cette checklist vérifie que vous êtes prêt. Elle ne dit pas que le vol est permis à cet endroit, ce jour-là. Ce qui décide, c'est la carte officielle des restrictions UAS, les restrictions temporaires publiées le jour même, et les arrêtés locaux. Une case cochée ne remplace aucun des trois.

+ Les quatre vérifications que rien n'automatise

- ☐ **NOTAM du jour.** Exercice militaire, manifestation, chantier, zone créée pour un événement : rien de tout cela n'apparaît dans les données permanentes. À vérifier le jour du vol, au plus près du décollage.
- ☐ **SUP AIP applicables.** Une zone temporaire complexe est décrite dans un supplément publié à part : volumes, altitudes, horaires, conditions d'activation.
- ☐ **Activation des zones militaires très basse altitude (RTBA / AZBA).** Les créneaux sont publiés quotidiennement et peuvent changer. À regarder la veille et le matin.
- ☐ **Arrêtés préfectoraux et municipaux.** Aucune base nationale ne les recense. Ils sont pourtant opposables. À faire une fois par lieu de vol habituel.

! Les trois erreurs qui reviennent le plus

- ☐ **Le retour automatique réglé trop bas.** Le drone revient en ligne droite à la hauteur programmée. S'il y a un arbre ou une ligne sur le trajet, il ne les évite pas forcément.
- ☐ **La batterie poussée jusqu'au bout.** Le vent de face au retour consomme bien plus qu'à l'aller. La marge se décide au départ, pas à l'alerte.
- ☐ **La zone blanche prise pour une autorisation.** Une zone sans couleur signifie qu'aucune restriction permanente n'y est affichée par cette couche — pas que le vol y est permis aujourd'hui.